

## Prestation

# Prêt de matériels d'exposition

Délibération du 13 décembre 2016

Associations

Communautés  
de communes

Communes

Collèges

Syndicats  
intercommunaux

Autres

## OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Le Conseil départemental met à disposition gratuitement du matériel d'exposition, soit pour accompagner les expositions itinérantes du Département, soit pour aider à la réalisation d'expositions :

- vitrines tables (120 x 70 x 30),
- vitrines armoires (180 x 100 x 50),
- vitrines carrées (180 x 80 x 80),
- grilles-caddies pour accrochage, etc.

## BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

- Associations, Communautés de communes, communes, collèges, syndicats intercommunaux, autres.

La durée du prêt est à déterminer conjointement avec le Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes.

Le transport est à la charge de l'emprunteur.

Un contrôle du matériel est effectué à l'enlèvement et au retour, toute détérioration constatée au retour est à la charge de l'emprunteur.

## MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

- une lettre de demande de réservation adressée au Président du Conseil départemental à l'adresse suivante :

Hôtel du Département  
Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes  
24 rue Saint-Esprit  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

- fiche de prêt mentionnant la liste du matériel emprunté.

## **CONTACT**

Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Direction Accompagnement et Développement Culturel des Territoires  
Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes  
Tel : 04 73 42 05 66